

Par décret n° 2002-899 du 19 avril 2002.

Monsieur Ezzeddine El Amri, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des enquêtes foncières, des constats et travaux topographiques à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Béja, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2002-900 du 19 avril 2002.

Monsieur Hédi Hadiji, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des études et planification à la direction générale de l'organisation, des méthodes et de l'informatique, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2002-901 du 19 avril 2002.

Monsieur Chekib Nouira, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des enquêtes foncières, des constats et travaux topographiques à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de l'Ariana, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 2002-902 du 22 avril 2002, portant réduction du taux minimum des fonds propres pour les investissements relatifs à l'acquisition du matériel d'irrigation agricole réalisés par les petits agriculteurs dans certaines régions.

Le Président de la République,
Sur proposition du ministre des finances,

Vu la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2001-82 du 24 juillet 2001,

Vu le décret n° 94-489 du 21 février 1994, fixant les taux minimum des fonds propres, tel que modifié par le décret n° 99-472 du 1er mars 1999,

Vu l'avis des ministres de l'agriculture et du développement économique,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier. - Est réduit à 1%, jusqu'à la fin de l'année 2002, le taux minimum des fonds propres fixé par le décret n° 94-489 du 21 février 1994 susvisé, pour les investissements relatifs à l'acquisition du matériel d'irrigation réalisés par les petits agriculteurs dans certaines régions dont la liste est fixée par arrêté du ministre de l'agriculture.

Art. 2. - Les ministres de l'agriculture, des finances et du développement économique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 22 avril 2002.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2002-903 du 22 avril 2002, accordant à la société tunisienne d'électricité et de gaz les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.

Le Président de la République,
Sur proposition du ministre des finances,

Vu la loi n° 88-61 du 2 juin 1988, portant promulgation du code de la taxe sur la valeur ajoutée, ensemble les textes l'ayant modifié ou complété et notamment la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001, portant loi de finances pour l'année 2002,

Vu la loi n° 88-62 du 2 juin 1988, portant refonte de la réglementation relative aux droits de consommation, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999,

Vu la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989, relative à l'application d'un nouveau tarif des droits de douane à l'importation, ensemble les textes l'ayant modifié ou complété et notamment la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001, portant loi de finances pour l'année 2002,

Vu la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements et notamment son article 52, ensemble les textes l'ayant modifié ou complété et notamment la loi n° 2001-82 du 24 juillet 2001,

Vu le décret n° 93-2542 du 27 décembre 1993, portant composition, organisation et modes de fonctionnement de la commission supérieure d'investissement,

Vu l'avis de la commission supérieure d'investissement du 30 avril 2001,

Vu l'avis des ministres de l'industrie et du développement économique,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier. - La société tunisienne d'électricité et de gaz bénéficie de l'exonération des droits et taxes dus à l'importation des équipements figurant à la liste annexée au présent décret et nécessaires à la réalisation des projets de développement de l'infrastructure de base pour le transport de gaz dont le coût est estimé à 23 MD.

Art. 2. - La société tunisienne d'électricité et de gaz s'engage par écrit à ne pas céder à titre onéreux ou gratuit les équipements importés, et ce, pendant les cinq années qui suivent la date d'importation. Cet engagement est joint à la déclaration en douane de mise à la consommation.

Art. 3. - La cession des équipements importés sous couvert du régime fiscal privilégié, avant l'expiration du délai cité à l'article 2 ci-dessus, est subordonnée à l'acquittement des droits et taxes dus sur la base de la valeur et des taux en vigueur à la date de cession.

Art. 4. - Les ministres des finances, de l'industrie et du développement économique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 22 avril 2002.

Zine El Abidine Ben Ali

ANNEXE

Liste des équipements nécessaires aux projets de développement de l'infrastructure de transport de gaz

N°	<i>Désignation</i>
1	Tube acier (X 60) Ø 323,9 mm , revêtu en PE épaisseur 3 mm
2	Tube acier(X 42) Ø 219,1 mm , revêtu en PE épaisseur 3 mm
3	Tube acier (Gr B) Ø 114,3 mm , revêtu en PE épaisseur 3 mm
4	Tube acier (X 60) Ø 16" , revêtu en PE épaisseur 3 mm
5	Postes de détente 150 000 N m ³ / h ; pression 76 / 25 bar
6	Postes de détente 50 000 N m ³ / h ; pression 76 / 25 bar
7	Postes de détente 20 000 N m ³ / h ; pression 76 / 20 bar
8	Postes de détente 15 000 N m ³ / h ; pression 76 / 20 bar
9	Postes de filtration et de comptage 20 000 N m ³ / h
10	Postes d'odorisation gaz 20 000 N m ³ / h
11	Postes d'odorisation gaz 15 000 N m ³ / h
12	Vannes à boisseau sphérique Ø 8 " avec réducteur
13	Vannes à boisseau sphérique Ø 8 "
14	Vannes à boisseau sphérique Ø 8 " embouts à souder
15	Vannes à boisseau sphérique Ø 4 " avec réducteur
16	Vannes à boisseau sphérique Ø 4" embouts à souder
17	Vannes à boisseau sphérique Ø 4"
18	Vannes à boisseau sphérique Ø 2"
19	Brides Ø 8 " avec tiges et écrous
20	Brides Ø 4 " avec tiges et écrous
21	Brides (R F) Ø 4 " avec tiges et écrous
22	Brides (R F) Ø 2 " avec tiges et écrous
23	Brides pleines Ø 8 " avec tiges et écrous
24	Brides pleines Ø 4 " avec tiges et écrous
25	Brides pleines Ø 2 " avec tiges et écrous
26	Joints annulaires pour brides Ø 8 "
27	Joints annulaires pour brides Ø 4 "
28	Joints spiralés pour brides Ø 8 "
29	Joints spiralés pour brides Ø 4 "

30	Joint spiralés pour brides Ø 2 "
31	Coudes 90 ° Ø 8 "
32	Coudes 45 ° Ø 8 "
33	Coudes 90 ° Ø 4 "
34	Coudes 45 ° Ø 4 "
35	Coudes 90 ° Ø 2 "
36	Tès égaux 8 " x 8 " x 8 "
37	Tès 8 " x 4 " x 8 "
38	Tès 4 " x 4 " x 4 "
39	Tès 4 " x 2 " x 4 "
40	Réductions de diamètre 8 " x 6 "
41	Réductions de diamètre 8 " x 4 "
42	Réductions de diamètre 4 " x 3 "
43	Réductions de diamètre 4 " x 2 "
44	Réductions de diamètre 2 " x 1 "
45	Weldolets 8 " x 2 "
46	Fonds bombés Ø 8 "
47	Fonds bombés Ø 4 "
48	Fonds bombés Ø 2 "
49	Colliers isolants Ø 8 " / 12 "
50	Colliers isolants Ø 4 " / 8 "
51	Obturateurs de diamètre 8 " / 12 "
52	Obturateurs de diamètre 4 " / 8 "
53	Manomètres 0 ÷ 30 bar
54	Thermomètres
55	Mamelons pour thermomètres
56	Mamelons pour manomètres
57	Transmetteurs de pression 20 bar
58	Transmetteurs de température pour réseau gaz MPS 20 bar
59	Butée de signalisation
60	Hop Tap Feeting Ø 8 " / 20 "
61	Hop Tap Feeting Ø 4 " / 8 "
62	Hop Tap Feeting 8 " x 8 "
63	Transmetteurs de pression et de température (PT 100)
64	Transmetteurs de température
65	Calculateurs de débit liquide
66	Calculateurs de débit gaz

67	Chromatographes gaz
68	Chromatographes liquide
69	Chromatographes condensat
70	Câbles de transmission de données
71	Echantillonneurs automatiques
72	Correcteurs de volume gaz
73	Densimètres
74	Sondes de température
75	Diaphragmes centrés avec joints de diamètre 2 " , 3 " , 4 " 6 " , 10 " , 12 "
76	Manifold 3 voies
77	Cartes séries
78	Boîtes de jonctions
79	Unités centrales
80	Ecrans 17 pouces
81	Logiciels d'acquisition et de traitement
82	HUB pour le système de redondance
83	Modules d'acquisition
84	Imprimantes
85	PC portables
86	Armoires électriques pour commande de moto-compresseurs
87	Compresseurs à gaz complet
88	Aéroréfrigérants
89	Moteurs électriques d'entraînement 11 KV(1MW)
90	Système de comptage
91	Résine
92	Tubes en acier de Ø 1/2 " (Gr B schédule 40)
93	Tubes de Ø 1 " , 1" ^{1/2} , 1" ^{3/4} , 2 " , 4 " , 6 " 8 " , 10 " , 12 "
94	Robinetterie de Ø 1 " , 1 " ^{1/2} , 1 " ^{3/4} , 2 " , 4 " , 6 " 8 " , 10 " , 12 "
95	Brides de Ø 2 " , 4 " , 6 " 8 " , 10 " , 12 "
96	Tiges filetées avec écrous
97	Câbles MT, BT munis de pièces de connexion
98	Serveurs de traitement
99	Postes opérateurs (avec 3 écrans , 2 écrans , 1 écran)
100	PC portables avec un écran
101	Imprimantes
102	Traceurs de courbes
103	Scanners

104	Graveurs de CD ROM
105	Projecteurs vidéos
106	GPS (Gestion de Position par Satellite)
107	Routeurs
108	Cablage spécial pour réseau informatique
109	Horloges
110	Afficheurs (LCD)
111	Climatisation centrale (P 500 000 BTU)
112	Systèmes de sécurité anti - incendies
113	Accessoires pour salles de contrôle et dispatching
114	Câbles électriques munis de leurs pièces de connexion
115	Ateliers d'énergie
116	Redresseurs / chargeurs
117	Onduleurs
118	Batteries
119	Systèmes d'acquisition des données (RTU)
120	Emetteurs / récepteurs radios
121	Relais radios
122	Modems
123	Antennes
124	Emetteurs / récepteurs faisceaux hertziens
125	Multiplexeurs et accessoires
126	Répétiteurs de câbles et accessoires
127	Répartiteurs de câbles et accessoires
128	Câbles de raccordement
129	Boitiers pour câbles
130	Oscilloscopes
131	Analyseurs de spectres
132	Alimentation stabilisée
133	Centrales air chaud
134	Outillage pour l'entretien des équipements électroniques
135	Multimètres de laboratoire
136	Multimètres portatifs
137	Analyseurs de protocoles
138	Antennes pour faisceaux hertziens et accessoires
139	Logiciels
140	Appareils de signalisation électrique

141	Transmetteurs de pression et de température
142	Modules de prise de potentiel
143	Correcteurs (PTZ)
144	Electrovannes
145	Dispositif de signalisation de la position des vannes (RTU)
146	Opérateurs
147	Dispositif de signalisation de la position des portes (RTU)
148	Redresseurs
149	Coffrets regroupement
150	Vannes à boisseau sphérique ø 1 " (classe 150)
151	Vannes à boisseau sphérique ø 1/2 " (classe 150)
152	Manchons de longueurs égales 10 cm en acier pour haute pression, taraudés extérieur d'un seul côté (schédule 40)
153	Mamelons de 1 " à 1/2 " en acier
154	Mamelons 1/2 " en acier
155	Tès égaux 1/2 " taraudés en acier
156	Manomètres de 0 - 30 bar en inox (précision 1%)
157	Mamelons 1/2", 1/4 " en inox (A 316)
158	Tubes en acier 1/2 " (Gr B schedule 40)
159	Manchons 1/2" en acier (série 1500)
160	Puits thermométriques en inox 1/2 "
161	Oscilloscopes fixés sur chariots mobiles
162	Appareil de mesure des paramètres électriques (LCR meter)
163	Étalons de pression
164	Boites à résistances pour étalonnage température
165	Console de communication avec les transmetteurs de pression et de température